



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10-08042024 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	2 avril 2024
Date d'affichage :	2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne SCHOUG, Isabelle BRISSON et Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG et Jérôme MACQUIN

Etait absent excusé : Monsieur Marc THIRIOT ayant donné procuration à Madame Isabelle.

Etaient absents : Messieurs Philippe NICLOUX et Aurélien ZIEGLER.
Monsieur Stéphane SCHOUG a été désigné secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2 %.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions :

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

-Taxe d'habitation : 5,56 %

-Taxe foncière bâti : 25,41 %

-Taxe foncière non bâti : 14,37 %

CHARGE Monsieur le Maire :

-de notifier cette décision aux services préfectoraux

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 08/04/2024

Le Maire
Philippe HENNEBERT

